

**Zeitschrift:** Energieia : Newsletter de l'Office fédéral de l'énergie  
**Band:** - (2005)  
**Heft:** 2

## Inhaltsverzeichnis

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 06.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Chère lectrice, cher lecteur,

L'Europe veut un marché libre, ainsi qu'un approvisionnement sûr au moyen de réseaux bien développés. Au niveau du marché, les barrières sont levées. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2004, dans tous les pays de l'UE, les consommateurs industriels peuvent choisir librement leur fournisseur d'électricité; les ménages suivront dès le 1<sup>er</sup> juillet 2007. Au niveau des réseaux, l'UE met sur pied une régulation des coûts qui devrait garantir un cadre juridique sûr pour les investissements dans le système central de réseaux d'approvisionnement.

En Suisse, les conséquences prévisibles de cette ouverture n'ont pas tardé à se faire sentir: les flux de courant dans les réseaux locaux ont nettement augmenté. Contre cette tendance, qui risque bien de s'amplifier, nous n'avons que peu de possibilités techniques. Nous sommes donc obligés de nous adapter à cette nouvelle donne du marché et de veiller à ce que la sécurité de l'approvisionnement soit assurée au niveau national. Le transit de courant à travers la Suisse ne doit souffrir d'aucune perturbation.

L'OFEN a fait sa part. La nouvelle loi sur l'approvisionnement en électricité (LapEI) crée les conditions générales nécessaires pour garantir un approvisionnement sûr et durable, ainsi qu'un marché bien organisé dans un contexte international en pleine mutation. La loi modifiée sur les installations électriques (LIE) comprend une solution transitoire permettant une réglementation rapide du commerce transfrontalier, pour garantir à long terme à la Suisse sa fonction lucrative de plaque tournante de l'Europe en matière d'électricité et son approvisionnement au niveau national.

Le marché de l'électricité est entre les mains du peuple suisse. Plus de la moitié des quelque 900 entreprises électriques appartiennent aux cantons, près d'un quart aux communes. Le nouveau cadre légal n'affecte ceci en rien. Par des dispositions légales obligatoires destinées à maintenir la sécurité de l'approvisionnement à son



haut niveau actuel, il tient compte des réticences des consommateurs, qui ont rejeté la loi sur le marché de l'électricité (LME) en 2002. En outre, un régulateur performant doit veiller à ce que les prix restent équitables et les réseaux accessibles à tous.

A présent, la balle est dans le camp du Parlement. Il faut espérer qu'il accordera la priorité nécessaire aux délibérations sur les deux projets (LaPEI et LIE) pour qu'au moment de l'ouverture complète du marché européen en 2007, le marché suisse de l'électricité soit organisé de manière à ce que la sécurité de l'approvisionnement puisse être maintenue au niveau actuel.

*Dr Rainer Bacher,  
Office fédéral de l'énergie, Chef de  
la section Réseaux et chef du projet  
OSEL/LApEI*

**Votre avis nous intéresse!  
Ecrivez-nous à**

**energeia,  
Office fédéral de l'énergie OFEN,  
3003 Bern, office@bfe.admin.ch**

**energeia.**

### Impressum

energeia – Bulletin de l'Office fédéral de l'énergie OFEN  
Paraît six fois par an en deux éditions séparées française et allemande.  
Copyright by Swiss Federal Office of Energy SFOE, Berne.  
Tous droits réservés.

**Adresse:** Office fédéral de l'énergie OFEN, 3003 Berne  
Tél. 031 322 56 11 | Fax 031 323 25 00  
office@bfe.admin.ch

**Comité de rédaction:** Klaus Riva (rik), Marianne Zünd (zum)

**Rédaction:** Mireille Fleury (flm), Rebecca de Silva (sir),  
Michael Schärer (sam)

**Mise en page:** raschle & kranz, Atelier für Kommunikation, Berne.  
www.raschlekranz.ch

**Internet:** www.suisse-energie.ch

**Infoline concernant SuisseEnergie:** 0848 444 444

### Source des illustrations

Couverture: Fotoagentur Ex-press; F1 ONLINE Lieb und Pallaske,  
Medien-und Fotodesign

p. 1: Fotoagentur Ex-press; OFEN Berne | p. 2–7: Fotoagentur Ex-press  
p. 8: Imagepoint.biz | p. 10: Lucea SA; OFEN Berne  
p. 11: Fotoagentur Ex-press | S. 12: OFEN Berne  
p. 13: Fotoagentur Ex-press

### AU SOMMAIRE

Éditorial	1
<b>Marché de l'électricité</b>	
Pannes de courant: A la merci des caprices de la nature?	2
Transport d'électricité: le début d'une ère nouvelle	3
<b>SuisseEnergie</b>	
Être mobile dans la «Société 2000 watts»	4
<b>Bases juridiques</b>	
Bases juridiques de la politique énergétique suisse	6
<b>Recherche &amp; Innovation</b>	
Cartes des vents: le Nicaragua mise sur le savoir-faire suisse	8
Lucea SA: Petits luniaires mais grands effets	10
<b>Perspectives énergétiques</b>	
Atelier: Energie et mobilité – où allons-nous?	11
En bref	12
Services	13